
NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'INSURRECTION DE 1856-1857

DE LA

GRANDE KABYLIE

(Suite)

CHAPITRE II

Événements de l'année 1855 dans le cercle de Dellys. — Situation politique du bach Aghalik du Sebaou. — Lutte des caïds des Beni-Raten contre le Sof de Chikh ou Arab ; ils sont expulsés de la tribu. — Modifications à l'organisation des tribus. — L'insurrection gagne les tribus du Haut-Sebaou. — Apparition d'un nouveau chérif surnommé Bou Hamara. — Le bureau arabe subdivisionnaire d'Alger est transporté à Tizi-Ouzou. — Mort du chérif Bou Hamara.

Nous allons, dans ce chapitre, relater les événements accomplis dans l'année 1855 dans le cercle de Dellys seulement ; nous donnerons ensuite séparément les faits accomplis dans la même période dans les annexes de Dra-el-Mizan et de Beni-Mançour.

Voyons d'abord quelle était la situation politique dans les tribus du Djurdjura.

L'expédition de 1854 poussée victorieusement au cœur de la Kabylie, au centre du foyer de résistance où se trouvaient les populations les plus nombreuses et les plus belliqueuses, où la nature avait prodigué les difficultés d'accès et avait créé des refuges qu'on aurait

crus inaccessibles à nos armes, avait produit un effet moral considérable ; le prestige d'inviolabilité des montagnes de la grande Kabylie était tombé. Malgré cela, ces fiers montagnards que nous avons partout battus, n'avaient pas encore été vaincus ; ils restaient persuadés que nous n'avions pu arriver que par surprise au sommet de leurs montagnes et que nous n'avions pu en descendre que sous la protection de quelques-uns de leurs chefs ; ils avaient fait acte de soumission, mais ils considéraient cela comme une formalité humiliante, il est vrai, mais qui leur procurait au moins l'avantage de pouvoir voyager partout en pays arabe, et nos officiers des affaires indigènes auraient été mal venus à vouloir pénétrer dans leur pays et à y faire acte d'autorité.

C'était une expédition à refaire, mais alors avec des troupes assez nombreuses pour pouvoir étreindre ce pays de tous côtés et étouffer sous leur masse jusqu'aux dernières convulsions d'agonie de sa liberté expirante.

Cette expédition, elle était résolue en principe, mais l'effort gigantesque que nous avons été obligés de faire pour soutenir la guerre que nous avons entreprise contre la Russie, avait employé toutes nos ressources en soldats, et il fallait encore attendre.

L'autorité de notre bach-agma du Sebaou ne pouvait s'exercer avec quelque succès que dans les tribus où les cavaliers des Zmoul pouvaient agir efficacement ; d'ailleurs les conditions avaient bien changé depuis la mort de Bel Kassem ou Kassi ; son frère, Mohamed ou Kassi, était loin d'avoir les hautes qualités qui eussent été nécessaires pour une succession aussi difficile.

Autant Bel Kassem ou Kassi était intelligent, diplomate, plein de tact et de finesse pour diriger sa barque entre les partis rivaux en évitant les écueils de l'amour-propre kabyle, autant Mohammed était passionné, brutal, violent sans mesure ; il y avait même dans son

cas un grain de folie, surtout au moment de la floraison des fèves. Il était énergique, vigoureux cavalier, d'une bravoure poussée jusqu'à la témérité; mais s'il était brillant à la tête d'un goum, il était médiocre dans le conseil et toujours porté aux mesures extrêmes (1).

Un homme de la famille des Oulad ou Kassi aurait pu prendre, dans de bonnes conditions, la succession de Bel Kassem ou Kassi, c'était Si Amar ou Hamitouch (2). Il était intelligent, instruit, plein de finesse, et avait beaucoup d'esprit de conduite et de sagesse. Bel Kassem ou Kassi, qui avait épousé sa mère, veuve d'Ahmed Hamitouch, l'avait en haute estime et l'employait comme son secrétaire particulier, il le consultait sur les affaires importantes et, lorsqu'il y avait une mission délicate à remplir, c'était à lui qu'il la confiait (3).

Les anciens partisans de Bel Kassem ou Kassi se seraient facilement rattachés à lui et il aurait hérité de l'influence de ce dernier.

Malheureusement il était impossible d'oublier les services qu'avait rendus Mohamed ou Kassi et de le laisser de côté, ce qui l'aurait jeté dans l'opposition. On prit donc Mohamed ou Kassi comme bach agha et on donna à Si Amar ou Hamitouch l'emploi d'agha du haut Sebaou.

Si encore Mohamed ou Kassi avait voulu accepter les conseils de Si Amar ou Hamitouch et se laisser guider par lui! mais il n'était pas d'un caractère à prendre les avis d'un homme qui était son subordonné et qu'au fond il jalousait un peu, car il voyait que les Kaby-

(1) *Revue africaine* de 1876, p. 193.

(2) Voir le tableau généalogique de la famille des Oulad ou Kassi joint à cette étude.

(3) Ainsi, au mois de février 1847, au moment où Bou Salem, ancien khalifa d'Abd el Kader, alla faire sa soumission au maréchal Bugeaud à Aumale, ce fut Si Amar ou Hamitouch qu'il envoya à sa place, étant tombé malade, pour offrir sa soumission et en débattre les conditions.

les, comme aussi les officiers français, s'adressaient plus volontiers à Si Amar ou Hamitouch qu'à lui.

Mohamed ou Kassi, au milieu de ses défauts, avait une grande qualité : il se montrait docile à l'impulsion que lui donnait l'autorité française, il était homme de devoir, fidèle et dévoué.

C'était pour qu'il ne fût pas trop abandonné à lui-même et le mettre sous la direction d'un officier qui lui imposât et en qui il eût pleine confiance, qu'on avait rattaché le bach-aghalik au cercle de Dellys et qu'on y avait placé le commandant Wolff comme commandant supérieur.

Le commandant Wolff était parfaitement au courant des affaires de la grande Kabylie, ayant eu à s'en occuper comme chef du bureau arabe subdivisionnaire d'Alger (1) et comme directeur divisionnaire des affaires arabes de la division d'Alger ; de plus, il avait brillamment combattu le cherif Bou Bar'la en avril et mai 1854, dans les Azazga, avec les contingents à pied ou à cheval fournis par le bach-agma Bel Kassem ou Kassi. Il avait en haute estime la famille des Oulad ou Kassi, avec laquelle il avait toujours entretenu d'affectueuses relations ; il était donc bien l'officier qui convenait pour la mission fort mal aisée qu'il y avait à remplir. Il avait une grande influence, un grand ascendant sur le bach-agma et il pouvait facilement le tenir pour ainsi dire en tutelle en évitant de se substituer ouvertement à lui.

Comme nous l'avons dit dans une précédente étude (2),

(1) Le bach-aghalik du Sebaou, qui relevait, dans le principe, de la direction centrale des affaires arabes, laquelle était aux ordres directs du gouverneur, a été rattaché à la subdivision d'Alger par décision du 17 mars 1849. — Le capitaine Wolff, qui est devenu depuis commandant du 7^e Corps d'armée, a été chef du bureau arabe d'Alger, du 16 mars 1853 au 28 mai 1854, et directeur divisionnaire des affaires arabes du 29 mai au 13 juillet 1854. — Voir pour la lutte contre Bou Bar'la la *Revue africaine* de 1883, p. 277.

(2) Notes historiques sur la grande Kabylie de 1830 à 1838 (*Revue africaine* de 1876, p. 194).

au temps des luttes soutenues par Bel Kassem ou Kassi pour s'assurer la suprématie dans la vallée du Sebaou, Mohamed ou Kassi se mettait souvent dans le parti de l'opposition et il lui était même arrivé de combattre dans les rangs ennemis ; ce n'était là qu'un jeu de politique, mais le bach-agma avait conservé ses attaches avec les anciens adversaires de son frère, et ceux-ci, le voyant arriver au pouvoir, voulaient en recueillir les profits. Par un effet tout naturel, les alliés de l'ancien bach-agma étaient devenus les adversaires du bach-agma actuel.

On ne s'était pas bien rendu compte à Alger de cet état de choses et, lorsqu'on vit arriver avec le nouveau bach-agma des gens qui étaient la veille engagés dans l'opposition, on crut qu'il avait rallié à sa cause les derniers dissidents et que la pacification était un fait accompli ; on fut bientôt désabusé quand on vit les gens qui étaient auparavant les mieux disposés à suivre une ligne politique favorable à nos intérêts, se tourner contre nous.

Dans les Beni-Raten, les trois hommes que Mohamed ou Kassi avait fait nommer caïds, appartenaient tous à la fraction des Aït-ou-Malou (1) ; ils ne représentaient qu'une faible partie de la puissante tribu qu'ils avaient accepté de commander et qui pouvait mettre sur pied 4,000 fusils. Le chef du parti de la résistance était Si Seddik oulid Chikh ou Arab (2), qui devait jouer bientôt un rôle important et dont nous allons dire quelques mots.

Chikh ou Arab appartenait à une ancienne famille de marabouts qui avait été fort en vue au temps des Turcs en servant d'intermédiaire entre ceux-ci et la tribu et qui avait de nombreux serviteurs religieux.

(1) Leurs villages étaient groupés près l'emplacement actuel de Fort-National.

(2) On le désigne tantôt sous ce nom, tantôt sous ceux de Chikh ou Arab, d'Oulid Chikh ou Arab, de Chikh Seddik.

Il avait à Tacherheit, dans la fraction de Tizi-Rached, une mamra qui comptait un grand nombre de tolba; c'était un homme sans valeur personnelle, sachant à peine lire, grand chasseur, libertin effréné, d'une très faible portée d'esprit et nullement homme de guerre. Il ne devait l'influence incontestable dont il jouissait qu'à son origine, à son fanatisme religieux et à sa haine farouche contre nous, deux sentiments qui trouvaient de l'écho dans tous les cœurs (1).

En dehors du sof des caïds se rattachant au bach-gha Mohamed ou Kassi et du sof de Chikh ou Arab ou de l'insoumission, il y avait aux Beni-Raten et ailleurs un troisième sof composé d'anciens partisans de Bel Kassem ou Kassi qui n'avaient pas voulu se mettre à la remorque de Mohamed ou Kassi, dont ils ne voulaient pas pour chef de parti, et qui ne voulaient pas non plus se montrer hostiles à l'autorité française. Parmi les notables de ce sof des neutres étaient les Aït ou Amar de Tamazirt: Avec un peu de souplesse et d'habileté, Mohamed ou Kassi les eût ralliés à lui; malheureusement, ces qualités lui faisaient défaut.

Investis à Alger par le Gouverneur général, le 14 décembre 1854, les trois caïds des Beni-Raten étaient rentrés dans leur pays avec leurs burnous rouges et leurs cachets, en ramenant les colporteurs kabyles, au nombre d'une cinquantaine, qui avaient été arrêtés dans nos villes ou en pays arabe lorsque le droit de voyager, même avec permis, avait été retiré à certaines tribus kabyles récalcitrantes. Ils avaient été assez mal reçus par leurs compatriotes qui, avec leurs instincts démocratiques, voyaient d'un mauvais œil trois des leurs élevés au-dessus des autres par les oppresseurs du pays, et qui prétendaient les gouverner.

Lorsqu'ils voulurent faire usage de leur autorité, on

(1) *Poésies populaires de la Kabylie du Djurdjura*, par le colonel Hanoteau.

se moqua d'eux ; les loustics feignaient de croire qu'ils étaient revenus d'Alger sortant de prison comme ceux qu'ils avaient ramenés avec eux.

Le 8 janvier 1855, les caïds versèrent à Dellys les 15,000 francs qui avaient été imposés aux Beni-Raten comme contribution de guerre et dont ils avaient fait l'avance ; ils livrèrent en même temps trois notables comme otages. Lorsqu'ils voulurent recouvrer cette somme de 15,000 francs, on resta sourd à leurs réclamations ou on leur dit de s'adresser aux familles qui avaient eu des leurs parmi les prisonniers qui avaient été relâchés.

Mais si les caïds étaient hors d'état de se faire obéir par la force, ils avaient reçu une arme puissante qui leur donnait prise sur leurs administrés récalcitrants : c'était le droit exclusif de délivrer des permis de voyage, permis qui n'étaient pas donnés gratuitement.

Les Kabyles ont un besoin absolu de voyager et de commercer pour placer en pays arabe ou chez nos négociants leurs excédants d'huile et de figues, les produits de leur industrie et en rapporter les grains que leur sol ne produit pas en quantité suffisante pour les besoins de la population ; les Kabyles qui n'ont que leurs bras, vont aussi louer leur main-d'œuvre à l'étranger, afin de rapporter le petit pécule qui fera vivre leurs familles ; le blocus du pays amène immédiatement la disette et la misère.

Bon gré mal gré, les Beni-Raten durent donc passer par les mains de leurs caïds, et ceux-ci trouvèrent, dans la délivrance des permis de voyage, le moyen de se faire des revenus et des partisans, sans se donner beaucoup de peine. Le privilège dont ils jouissaient excitait la jalousie même de ceux qui les avaient accompagnés à Alger lorsqu'ils avaient reçu l'investiture et qui trouvaient mauvais qu'il n'y en eût que pour eux.

Nos caïds affaiblirent d'abord l'opposition en prenant dans les opposants quatre khalifas pour partager le,

gâteau ; mais ils ne purent satisfaire tout le monde et les mécontents se retournèrent du côté de Chikh ou Arab.

Le 30 janvier 1885, jour du marché du Tléta des Beni-Raten, Chikh Seddik ou Arab se présenta sur ce marché avec le drapeau de la zaouïa et tint ce discours aux Kabyles : « O croyants ! jusqu'ici vous avez été libres et personne ne s'est mêlé de vos affaires, et voici que trois enfants du péché, au mépris de vos anciennes coutumes, ont été demander des burnous aux Roumis et prétendent vous asservir. Vous ne le souffrirez pas. Je vous le dis, ceux qui seront assez dépourvus de nif pour leur obéir, cesseront d'être regardés comme les serviteurs de la zaouïa et ils encourront la malédiction de mes saints ancêtres. »

Les caïds étaient tous les trois présents sur le marché ; ils ne s'attendaient pas à cette violente attaque, qui était une déclaration de guerre, et ils n'avaient pas leurs partisans sous la main ; néanmoins, ils firent bonne contenance. L'un d'eux, El-Hadj Moussa, mit son mouchoir au bout d'une perche et parcourut le marché en prêchant la paix et la concorde ; le marabout Chikh Seddik s'approcha de lui et le frappa avec dédain de son bâton ; El-Hadj Moussa prit son pistolet et répondit à cet outrage par un coup de feu qui atteignit le marabout dans ses vêtements, mais sans le blesser ; néanmoins, celui-ci se laissa tomber de frayeur. Le coup de pistolet fut le signal d'une mêlée générale, dans laquelle les partisans de Si Seddik eurent l'avantage ; les caïds durent se sauver poursuivis à coups de pierres et ils allèrent se réfugier à la z mala de Tamda-el-Blat. Dans la nuit, ils regagnèrent leurs villages et s'occupèrent de faire appel à leurs partisans ; de son côté, Chikh Seddik appela à lui les partisans de l'insurrection.

Le bach-gha Mohamed ou Kassi se rendit dans les Beni-Raten, accompagné de 55 cavaliers seulement, et il convoqua une assemblée générale, dans laquelle seraient

discutées les bases d'une réconciliation ; les dissidents, craignant que cette proposition ne cachât un piège, ne se rendirent pas à l'appel du bach-agma ; celui-ci, pour rendre publique l'impuissance de Chikh ou Arab, alla déjeuner sur le marché du Tleta, où personne n'osa l'inquiéter.

Dans l'appel que chaque sof avait fait à ses partisans, la plus grande partie des Beni-Raten s'étaient groupés autour des caïds ; c'était un succès important. Chikh ou Arab, comprenant qu'il ne pourrait lutter avec avantage, se décida à abandonner son village, et il partit avec les siens et ses tolba pour aller chercher un refuge au village des Aït-Mimoun des Beni-Raten. Dans la nuit, les gens de Cheraïoua, Tagmount-Ihaddaden et Taddert-ou-Fella voulurent essayer une razzia sur le village de Tizi-Rached, mais ils furent repoussés.

Les jours suivants, les caïds se mirent à frapper des amendes plus ou moins fortes sur les gens qui avaient pris part aux désordres du marché du Tleta.

L'agitation n'avait pas cessé aux Beni-Raten, et le bach-agma, voulant frapper un grand coup pour achever l'écrasement des partisans de la rébellion, donna des ordres pour faire arriver, le 9 février, sur divers points du territoire des Beni-Raten, des contingents armés des tribus du Haut-Sebaou ; il devait s'y rendre également avec les cavaliers des Ameraoua-Fouaga.

Le commandant Wolff arriva sur ces entrefaites, le 8 février, à Tizi-Ouzou (1), avec le capitaine Colonieu, chef du bureau arabe de Dellys ; dès qu'il eut connaissance des projets belliqueux du bach-agma, il fit donner des ordres, malgré la résistance de ce dernier, pour

(1) En son absence de Dellys, le commandant supérieur par intérim Ringat, à la nouvelle du conflit survenu sur le marché du Tleta, avait fait saisir les bœufs que les Beni-Raten possédaient chez les Beni-Djennad ; le Gouverneur général prescrivit de ne pas en disposer parce qu'ils pourraient devenir plus tard un moyen de conciliation.

faire arrêter tout mouvement agressif. Le Gouverneur général voulait, à tout prix, éviter pour le moment toute difficulté en Kabylie; ce n'était donc pas le cas de provoquer, dans les Beni-Raten, une intervention étrangère qui serait mal venue même des partisans de l'ordre; il valait mieux chercher une réconciliation.

Les Flissat-el-Bahar, Beni-Djennad, Beni-Ouaguenoun et Djemaâ-Sahridj avaient répondu à la convocation du bach-agma, mais leurs contingents ne furent pas employés.

Le commandant Wolff résolut de provoquer, pour le 10 février, une grande réunion des Beni-Raten qui aurait lieu à Tamda et dans laquelle il se proposait de rechercher, avec les notables, les bases d'un *modus vivendi* entre les sofs; on lui avait donné l'espérance que Chikh ou Arab se rendrait à cette réunion et y demanderait l'aman.

Il envoya le bach-agma auprès des caïds pour leur expliquer la ligne de conduite qu'ils auraient à suivre en vue d'arriver à une réconciliation. Le 10 février, au moment où Mohamed ou Kassi, qui s'était mis en mesure d'exécuter l'ordre qu'il avait reçu, arrivait au sommet des Beni-Raten, escorté par trois cavaliers seulement, il entendit tout à coup éclater une fusillade; c'était le village insoumis de Tablabalt qui, soutenu par les Beni-Yenni et les Beni-Menguellat, attaquait Cheraïoua et Taddert-ou-Fella. Chik Seddik ou Arab, voyant qu'il n'était pas le plus fort dans les Beni-Raten, avait noué des intrigues dans les tribus voisines où il avait des serviteurs religieux, et il en avait ramené des contingents pour reprendre la lutte.

Le combat dura plusieurs heures sans résultat décisif, aucun village ne fut enlevé; l'ennemi eut 5 blessés dont 3 de Tablabalt, et le parti des caïds 1 tué et 3 blessés.

Malgré cette nouvelle collision, le commandant Wolff ne désespérait pas encore de la possibilité d'arriver à un

arrangement entre les sofs des Beni-Raten. Sur le conseil du bach-agma, il écrivit, le 11 février, à Chikh Seddik et à Ahmed ou Ferhat Naït Tahar, pour leur demander une entrevue. Cet Ahmed ou Ferhat, du village de Taddert bou Adda, était le neveu par alliance de Bel Kassem ou Kassi, qui avait épousé la sœur de son père, nommée Chabeha bent Ferhat Naït Tahar, et en avait eu un fils, Mohamed Amokran, dont nous aurons à parler plus tard; cette femme était à Tizi-Ouzou avec la famille de Mohamed ou Kassi.

Ahmed ou Ferhat était un homme influent qui, tout en ayant de bonnes relations avec son oncle Bel Kassem ou Kassi, n'avait jamais voulu se rallier complètement à lui; Mohamed ou Kassi pensait qu'il consentirait, néanmoins, à s'employer au rétablissement de la paix.

Voici la lettre écrite à Chikh ou Arab et à Ahmed ou Ferhat :

« Je vous préviens que je ne désire que le bien et la prospérité du pays, mes antécédents le prouvent. Vous, Si Seddik, vous appartenez à une famille honorable, et vous, Ferhat, vous êtes allié de Bel Kassem, bach-agma défunt, ce qui est une garantie suffisante pour moi. Je désire avoir une entrevue avec vous, vous choisirez l'endroit qui vous présentera le plus de sécurité. Je veux savoir ce que vous pensez et ce que vous avez l'intention de faire. Vous n'ignorez pas que nous voulons le bien de tous, que nous ne sévissions que contre ceux qui le méritent. Si vous gardez quelque doute à cet égard, désignez-moi la personne avec laquelle vous désirez vous expliquer; je vous l'enverrai. Voulez-vous que ce soit quelqu'un des Oulad-ou-Kassi ou un des grands de votre pays? En un mot, désignez-moi celui en qui vous aurez le plus de confiance. Si vous avez besoin de quelque chose, je vous l'enverrai de ma part. Répondez-moi le plus tôt possible. »

Le bach-agma avait insisté de nouveau pour que le commandant Wolff laissât monter aux Beni-Raten les

contingents des tribus du Haut-Sebaou, afin d'augmenter la force morale des caïds; ce dernier avait encore refusé, et avait autorisé seulement Mohamed ou Kassi à envoyer 100 fantassins de Tamda à Abouda (1), mais sous la réserve qu'il ferait lui-même ses recommandations au chef qui les commanderait.

Le 13 février, le commandant Wolff écrivit de Tizi-Ouzou le compte-rendu suivant :

« Le caïd Ferhat, des Beni-Raten, m'apporte lui-même les détails d'un combat qui a eu lieu hier entre les deux partis et dans lequel nous avons eu un de nos caïds tué, El-Hadj Moussa, un autre blessé, El-Hadj Ahmed Iattaren (2), et 20 blessés, parmi lesquels on me cite El-Hadj Ali Nait Amara. Le caïd Ferhat ne connaît pas les pertes de l'ennemi, mais il paraît qu'elles sont bien moins considérables que celles de son parti. Des deux côtés, aucun village n'a été enlevé. Notre parti a lutté avec ses propres forces; le parti ennemi avait l'appui des Beni-Yenni, des Beni-Menguellat et de plusieurs autres tribus des Zouaoua. L'on m'assure même qu'il y avait des Beni-Mellikeuch et des Beni-Itourar' de la montagne.

» Le caïd Ferhat montre, malgré ce combat, la même confiance que par le passé; il paraît convaincu que les contingents Zouaoua ne peuvent pas rester plus de trois ou quatre jours dans son pays et il attend ce moment, sur la défensive, pour prendre sa revanche. Il m'a reproché d'avoir empêché les contingents de nos tribus de venir au secours de son parti. Je lui ai expliqué les motifs qui m'avaient guidé dans les ordres donnés aux tribus, et il a parfaitement compris les résultats que nous pouvions en attendre. Le bach-agma s'est joint à lui pour me montrer la nécessité de lui permettre de conduire lui-même des contingents au secours de nos caïds. Il craint que notre abstention n'ait aujourd'hui de fâcheuses conséquences pour les villages soumis des Beni-Raten.

» Je ne me suis pas rendu à sa demande. Pour aucun motif, je ne le laisserai monter chez les Beni-Raten. Je suis sûr que, dans le

(1) Sur la carte d'État-Major au 1/50,000^e en couleurs, Abouda ne figure pas; le village est désigné sous le nom d'Iril-bou-Ahmmama.

(2) El-Hadj Moussa avait été grièvement blessé et il est mort le lendemain dans son village. Le caïd El-Hadj Ahmed Iattaren n'avait qu'une blessure légère.

cas où il s'y montrerait, Si El Djoudi ferait tous ses efforts pour lui faire éprouver un échec.

» Je me borne à permettre aux Beni-Fraoucen, Beni-Khelili, Beni-bou-Chaïb, Beni-Yahia de bonne volonté de se joindre aux Beni-Raten sous la conduite de leurs propres chefs.

» J'espère qu'en présence de ces événements, Monsieur le Gouverneur général voudra bien approuver cette mesure.

» J'ai cru devoir donner à Ferhat 3,000 cartouches que j'avais en dépôt et qui proviennent de celles que j'avais de la dernière campagne.....

» Hier, ils se sont battus au moment même où ils allaient s'entendre avec le parti ennemi, ou du moins entrer en pourparlers avec lui. Ils devaient avoir une entrevue à 11 heures, mais ils n'ont pu tomber d'accord sur le point du rendez-vous, et le combat a commencé.

» Je vous prie de vouloir bien me faire donner des instructions en prévision de l'avenir. »

Le compte-rendu du 13 février fut complété par la lettre ci-après datée de Tizi-Ouzou, le 16 février :

« Le caïd Ferhat, des Beni-Raten, et le frère du caïd blessé sont venus aujourd'hui me rendre compte de la situation politique de leur parti ; ils m'ont complété les renseignements que j'ai eu l'honneur de vous adresser sur les résultats du combat du 12. Ils ont eu de leur côté 4 tués et 14 blessés et l'ennemi 2 tués et 15 blessés qui appartiennent aux tribus suivantes :

Beni-Menguellat.....	5	blessés,	1 tué.
Beni-Mellikeuch.....	2	—	» —
Illilten.....	2	—	» —
Beni-Yenni.....	3	—	» —
Beni-Raten.....	3	—	1 —

» Ce combat n'a rien fait perdre aux caïds de leur force et de leur confiance. S'ils me demandent des secours de toute sorte, c'est pour en finir plus vite. Mais ils ne doutent pas qu'ils n'arrivent au même résultat à l'aide de leurs propres moyens, en attendant patiemment dans leurs villages que les Zouaoua se lassent d'une lutte dans laquelle ils n'ont rien à gagner. Naturellement, je me suis appesanti sur les avantages qu'ils devaient retirer de cette

dernière politique. Je leur ai fait entendre qu'ils éviteraient par là les lourdes charges que leur occasionnerait nécessairement le séjour, dans leur pays, de nos contingents ; qu'en épargnant ces frais inutiles à leur sof, ils se mettraient à l'abri des défections et que cette attitude ne pouvait qu'accroître leur influence en nous montrant et montrant à l'ennemi que la force de leur autorité résultait de l'opinion de la majorité du pays et non de l'appui de secours étrangers. Je leur ai fait remarquer que cette politique ne laissait rien au hasard puisque, dans la journée du 12, leur ennemi avait montré tout ce qu'il était en état de faire et que, cependant, il n'avait pas même fait craindre qu'il pourrait enlever un village. Ils m'ont paru comprendre ces raisons, et, bien persuadés dans tous les cas que je ne leur accorderais le secours d'aucun contingent, ils m'ont promis de suivre la voie que je leur traçais. Ainsi, j'ai l'honneur de vous informer qu'il est bien entendu avec eux et avec le bach-agma que nos tribus soumises ne participeront pas à cette lutte par des contingents constitués et qu'aucun membre de la famille des Ouled-ou-Kassi n'y figurera.

» Je suis heureux que M. le Gouverneur général ait approuvé l'envoi de poudre que j'ai pris sur moi de faire à nos caïds en présence des derniers événements. Ce secours semble avoir produit un très heureux effet sur leur esprit, en leur prouvant que, si d'un côté nous ne voulons pas faire épouser leur querelle par nos tribus qui ne demandent que la tranquillité, de l'autre, nous ne les abandonnions pas. J'ai encore à Tizi-Ouzou dix caisses de munitions provenant de celles qui m'ont été confiées l'année dernière, mais je n'en userai qu'avec la plus grande circonspection.

» Je crois utile de vous faire savoir qu'au dire de nos caïds les deux sofs des Beni-Raten se composent de 2,400 fusils environ pour nous et 1,050 environ ennemis.

» Le sof de nos caïds est non seulement le plus fort, mais il se compose de tous les hommes qui, depuis la soumission de Bel Kassem ou Kassi, ont cherché à entrer en relation avec nous, et il se rattache par ses anciennes alliances à un grand nombre de tribus soumises, tandis que le sof ennemi a à sa tête Chikh El Arab qui, pour sauvegarder ses privilèges, a toujours représenté le parti de l'indépendance ; Ahmed ou Ferhat, qui a toujours résisté aux pressantes sollicitations de Bel Kassem ou Kassi et n'a fait qu'annuler une grande partie de ses bonnes intentions chaque fois qu'il en a trouvé l'occasion ; enfin, Aneur ou Saïd, qui n'a jamais cessé son

métier d'oukaf (recéleur) en dépit même des menaces de sa tribu, qui lui démontrait que c'était sa manière d'agir qui amènerait les Français dans leur pays.

» Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le faire connaître, j'ai écrit à Ahmed ou Ferhat et à Chikh Arab pour leur demander une entrevue ; le dernier m'a répondu une lettre évasive où, justifiant sa conduite par des faits complètement démentis par ce qui se passe sous mes yeux, il ne me parlait nullement de se rencontrer avec moi ; Ahmed ou Ferhat, lui, m'a fait dire que si je voulais lui promettre à l'avance le commandement de ceux qui voudraient le suivre, il viendrait à moi pour s'en expliquer. Avant les derniers événements il m'eût été difficile de satisfaire son désir sans nous aliéner les caïds ; aujourd'hui, après les faits qui se sont accomplis sur le marché du Tleta, dans les combats du 9 et du 12, après la mort du caïd El Hadj Moussa, la blessure du caïd El Hadj Iattaren, je regarde comme dangereux de recevoir ses ouvertures. C'est également l'opinion du bach-agma, qui paraît persuadé que, si nous accédions à la demande d'Ahmed ou Ferhat, le sof de nos caïds se dissoudrait et que nous courrions le risque de nous trouver en présence d'une minorité de la tribu dont le passé n'offre aucune garantie pour l'avenir.

» Les caïds m'ont proposé, pour remplacer El Hadj Moussa, son neveu Mohamed ou Moussa. Ils m'ont demandé en outre de prier M. le Gouverneur général de leur adjoindre comme caïd un homme influent de leur sof, Ahmed ou El-Mokhtar, d'Abouda, dont la nomination donnera encore plus de consistance à leur parti. Ahmed ou El-Mokhtar est venu à Alger pour l'investiture des caïds et, peu après leur retour, ceux-ci sont volontairement et spontanément convenus entre eux de l'admettre au partage de leur autorité. La nomination de cet homme n'est donc que la consécration officielle d'un fait accompli. Je vous prie de vouloir bien transmettre cette demande à M. le Général commandant la division. Ils se rendraient ultérieurement à Alger pour recevoir leurs burnous aussitôt que la tranquillité sera rétablie dans leur pays.

» La plus grande tranquillité règne dans le pays. La lutte des Beni-Raten n'a trouvé, jusqu'à présent, aucun écho dans les tribus soumises, qui n'ont pas même fourni des hommes isolés au sof de Chikh el Arab et d'Ahmed ben Ferhat.

» Le bach-agma est rempli de bonnes intentions et chaque jour il fait des progrès pour devenir un serviteur utile et dévoué. Je suis très content de ses fils.

» Ma présence n'étant pas nécessaire à Tizi-Ouzou et occasionnant de grands frais au bach-agma par les diafs (hôtes) qu'elle attire, je rentre provisoirement à Dellys, où je serai demain 17. J'ai pris des dispositions pour être informé rapidement de ce qui pourrait survenir de nouveau ».

Le Gouverneur général avait fait répondre le 15 février à la lettre du 13 février du commandant Wolff, par les soins du colonel de Neveu, chef du bureau politique, qu'il approuvait d'avoir fourni des munitions aux caïds, qu'il ne voyait pas d'inconvénients à laisser les tribus soumises soutenir le sof de ces derniers, mais sans donner d'autorisation précise, cette démarche ne nous engageant pas comme si le bach-agma ou un membre de sa famille les conduisait ; qu'il fallait faire considérer ce qui se passait aux Beni-Raten comme une affaire intestine.

« J'ai appris d'une manière certaine, était-il ajouté, que le vrai nœud de la question n'est pas le fait de la soumission d'une partie des Beni-Raten, mais bien la prétention du parti soumis à ne pas permettre le rapprochement de l'autre sof sans qu'il ait passé par ses mains. Si Seddik dit hautement qu'il n'a pas pour but de combattre les Français ; il se croit capable de parler en son nom et en celui de ses partisans sans qu'on s'arroge un droit de tutelle. »

Les affaires des Beni-Raten étaient incontestablement engagées dans une mauvaise voie. Comme il arrive généralement dans les cas semblables, il ne vint pas à l'idée du bach-agma Mohamed ou Kassi qu'il pouvait bien y avoir un peu de sa faute dans ce qui se produisait ; il trouva plus commode de dire que c'était la faute d'un autre ; cet autre était Si Amar ou Hamitouch, qu'il accusa formellement d'avoir lui-même fomenté des troubles dans les Beni-Raten, afin de lui créer des embarras et d'arriver à le supplanter. La réponse de Chikh ou Arab au commandant Wolff paraissait donner

un corps à ces accusations, car il y était dit que si on plaçait les Beni-Raten sous les ordres de Si Amar ou Hamitouch, la guerre cesserait immédiatement.

Il est certain que Si Amar avait eu des conférences avec des notables des Beni-Raten, mais cela pouvait s'expliquer simplement par ce fait que les Kabyles aimaient mieux s'adresser pour leurs affaires à Si Amar ou Hamitouch, qui les écoutait et discutait avec eux, qu'avec le bach-agma dont ils craignaient le caractère emporté et avec qui il était difficile de s'expliquer. Mais l'agma du Haut-Sebaou cherchait-il réellement à pousser les Beni-Raten à la rébellion? C'est ce qu'il serait bien difficile d'affirmer.

Dans tous les cas, au point où en étaient les choses, il n'était plus possible de laisser ces deux hommes attelés à la même besogne; il fallait que l'un d'eux disparût. Mohamed ou Kassi n'aurait pas manqué d'attribuer à son subordonné tout ce qui lui serait arrivé de fâcheux; aussi, pour laisser au bach-agma la responsabilité entière de la conduite des affaires, il fallait écarter celui qu'il regardait comme un traître. Si Amar ou Hamitouch n'avait pas donné assez de preuves de sa valeur pour qu'on lui sacrifiât le bach-agma et, en le faisant, on aurait paru obéir, en quelque sorte, aux injonctions du chef de la rébellion.

A la date du 18 février, le commandant Wolff adressa à l'autorité supérieure un rapport confidentiel où il était dit ceci :

« Amar Iattaren, frère du caïd, est le premier qui ait dit un mot du rôle de Si Amar ou Hamitouch dans les Beni-Raten. Puis j'ai reçu de Chikh ou Arab une lettre en réponse à celle que je lui avais écrite dans laquelle il disait que la guerre cesserait immédiatement si nous placions les Beni-Raten sous les ordres de Si Amar Hamitouch. Ayant appris, en outre, que ce chef cherchait à se marier avec la plus jeune des femmes de Bel Kassem (1) pour

(1) On prêtait à Si Amar le projet d'épouser Khedoudja, fille

augmenter son crédit, projet qui ne pouvait être que très désagréable à Si Mohamed, je résolus de m'en ouvrir à ce dernier, qui m'avoua que Si Amar était le seul instigateur de l'agitation des Beni-Raten; il demanda sa destitution et son exil en Syrie. Son arrestation produira un excellent effet dans tout le pays et, si nous devons en croire le caïd des Beni-Raten et le bach-agma, elle arrêterait court l'agitation.

» Le bach-agma m'a avoué que si Amar ou Hamitouch était sérieusement accusé par l'opinion publique d'avoir armé le bras de l'assassin de notre malheureux khalifa Hammou (1).

Révoqué de son emploi, Si Amar ou Hamitouch fut arrêté et envoyé à Dellys pour être transporté en Tunisie avec ses cousins Mohamed Amzian Naït Kassi et Ben Ali Naït Kassi.

» L'arrestation est consommée, dit le commandant Wolff dans une lettre datée de Tizi-Ouzou, le 25 février, Si Amar est en ce moment à Dellys, détenu au bureau arabe et il a été informé qu'il a jusqu'au 8 mars pour régler ses affaires. Son arrestation n'est pas encore connue ici si ce n'est du bach-agma.

» Depuis mon retour à Tizi-Ouzou, le 20 du courant, rien d'important chez les Beni-Raten; les deux partis se battent tous les jours sans quitter leurs positions, de sorte qu'il y a peu de mal.

» Je viens d'avoir une longue conférence avec les caïds pour les déterminer à admettre au partage de leur autorité l'autre sof; ils n'en veulent pas entendre parler. Ils leur reprochent de n'avoir pas voulu aller à Alger et de vouloir obtenir par la force l'autorité qui leur avait été offerte et qu'ils avaient dédaignée; d'avoir consenti à la soumission de la tribu au Sebt des Beni-Yahia et d'avoir refusé ensuite, au départ de nos colonnes, de payer leur quote-part des 5,000 francs; d'être venus tirer sur la colonne lorsqu'ils savaient que dix ou douze des kebars étaient allés auprès du Gouverneur général à Feraoun (2).

d'Ahmed ben Kanoun des Isser, qui appartenait à une famille très considérée et que Mohamed ou Kassi voulait remarier à son fils le caïd Ahmed. Khadoudja ne voulut pas se remarier et conserva toujours son veuvage.

(1) Voir la *Revue africaine* de 1883, p. 317.

(2) C'est le point appelé Camp-du-Maréchal.

Si Amar ou Hamitouch disparu, les choses ne marchèrent pas mieux aux Beni-Raten; la véritable cause des difficultés qu'on y éprouvait c'était la grave erreur que l'on avait commise en donnant des caïds à cette tribu, *étant donné qu'on voulait éviter tout motif d'intervention armée en Kabylie.*

Bel Kassem ou Kassi n'avait pas commis cette faute de demander des burnous d'investiture pour les chefs des tribus kabyles, sachant très bien que cette mesure eût choqué, sans profit, les instincts démocratiques des populations. Pendant les sept années que dura son commandement, il n'y eut aucune investiture de chefs indigènes, sauf pourtant dans les Maatka, en février 1849. Ce grand chef indigène avait, dans les tribus, ses hommes à lui qui subissaient son influence et lui donnaient leur concours; mais, quand ils avaient cessé de plaire aux djemâas, il ne partait pas en guerre avec ses goums pour les soutenir et les imposer malgré elles aux populations; il se contentait d'employer en leur faveur les ressources de la diplomatie kabyle.

Pendant toute la durée de son commandement, Bel Kassem ou Kassi n'eut à employer la force qu'une seule fois dans les Beni-Raten, ce fut en juin 1849. Quelques fractions de la tribu ayant refusé leur quote-part d'impôt, il envoya son frère avec un goum pour razzier et incendier les villages récalcitrants et les faire rentrer dans le devoir.

Au printemps de 1854, les Beni-Raten ont donné des contingents au bach-gha pour combattre Bou Bar'la aux Azazga.

Mohamed ou Kassi aurait pu reprendre pour son compte la politique en partie double qui avait réussi à son frère et mettre les Beni-Raten aux mains de Si Amar ou Hamitouch, qui représentait le parti du bach-gha défunt, en l'employant à lui ramener cette tribu difficile, qui pesait de sa population de 19,000 âmes sur les Zmoul du Haut-Sebaou; mais il était trop ombra-

geux pour cela ; au contraire il avait eu bien soin d'écartier les Beni-Raten du commandement de Si Amar ou Hamitouch, en faisant placer cette tribu sous son administration directe.

Mais, dira-t-on, on avait déjà donné des chefs investis aux autres tribus kabyles et il n'en était résulté rien de fâcheux ; d'un autre côté il fallait bien que l'autorité française eût des représentants pour lui donner des informations et pour recevoir les ordres à faire exécuter par les tribus ? Nous répondrons à cela que si la plupart des chefs investis avaient été acceptés par les tribus, c'est parce qu'ils avaient eu bien soin de ne pas montrer leurs burnous et de ne pas faire acte d'autorité au nom des Français. Ils n'agissaient que quand ils avaient l'assentiment des djemâas et, pour plus d'un, le titre de caïd était purement honorifique.

Au lieu de chefs indigènes, les tribus kabyles avaient des djemâas pour les administrer ; ces djemâas n'étaient pas une fiction, c'était un pouvoir impersonnel, mais reconnu et responsable de ses actes, à qui on pouvait s'adresser sans s'inquiéter de savoir quel était le sof qui avait la prédominance.

Les Beni-Raten auraient pu continuer, comme auparavant, à se passer de caïds jusqu'au moment où nous aurions été en mesure d'imposer notre autorité. Il est certain qu'en faisant cette innovation on ne se doutait pas des embarras qu'on allait se créer.

Pour les permis de voyage, le bach-agma aurait accepté comme une bonne aubaine la charge de les délivrer lui-même.

Lorsqu'on s'aperçut que les caïds n'étaient pas acceptés par les Beni-Raten, que fit-on pour éviter d'intervenir par la force ? On dit ceci aux caïds : « Lorsque nous vous avons donné l'investiture, vous nous avez dit que vous représentiez la tribu et que vous aviez assez de partisans pour faire accepter votre autorité ; nous voyons maintenant que vous nous aviez trompés,

arrangez-vous comme vous le pourrez, vos luttes avec vos administrés sont des luttes intestines dont nous n'avons pas à nous mêler. »

Ce raisonnement était spécieux ; les caïds ne nous avaient pas trompés en affirmant, au moment de leur investiture, qu'ils avaient avec eux la majorité de la tribu ; mais, en Kabylie, l'opinion publique est capricieuse et le pouvoir n'y est pas beaucoup plus durable que celui de nos ministères ; un sof est puissant aujourd'hui, un revirement se produit et, demain, il est en déconfiture. On ne pouvait pas faire un crime aux caïds de la versatilité de leurs administrés.

Du moment où nous les avons nommés, les caïds étaient les représentants de la France et, tant qu'ils ne manquaient pas à leurs devoirs nous ne pouvions pas les abandonner sans déchoir dans l'opinion des indigènes ; s'ils avaient abusé de leur autorité, il fallait les révoquer, mais ils n'avaient fait que se défendre et ils s'étaient défendus avec une énergie dont nous aurions dû leur savoir bon gré. Nous avons beau déclarer que nous nous désintéressions de leurs actes, s'ils étaient conspués impunément et s'ils éprouvaient des défaites, notre prestige et notre autorité morale sur les indigènes en étaient atteints et amoindris, et le mauvais exemple tendait à se propager.

Le 19 février, le bach-agma annonçait que les contingents des Zouaoua qui étaient venus pour soutenir les Beni-Raten dissidents étaient rentrés chez eux, sauf un petit nombre de Beni-Yenni et de Beni-Menguellat ; il en était résulté une certaine accalmie.

Le 21 février, Mohamed ou Moussa fut nommé caïd en remplacement de son oncle El-Hadj Moussa, tué le 12 février ; c'était un jeune homme encore novice dans le maniement des affaires.

Un quatrième caïd, Ahmed ou El Mokhtar, du village d'Abouda, fut en même temps donné aux Beni-Raten, comme la demande en avait été faite.

Le Commandant supérieur de Dellys était mis, par les instructions du Gouverneur général, dans une impasse d'où il était difficile de sortir : il lui fallait obtenir des résultats en employant seulement la persuasion ; or, plus nous faisons d'avances à Chikh ou Arab, plus il montrait de morgue et d'outrecuidance.

Le commandant Wolff, pour obtenir un arrangement, se décida à employer l'influence de divers marabouts : Si El-Hadj Ali El R'obrissi, des Flissat-Oum-el-Lil ; Si Aomar ben Mohamed, des Beni-Ouaguennoun ; Si El-Hadj Badaoui, khodja du bureau arabe de Dellys. Par leur entremise, il obtint une trêve qui donna deux mois de tranquillité au pays.

Dans le courant du mois d'avril, le bach-agma Si El Djoudi était allé à Alger à propos d'une demande de soumission faite par les Beni-Yenni ; le Gouverneur général avait profité de cette occasion pour l'inviter à user de son influence en vue d'empêcher certaines de ses tribus de soutenir, dans les Beni-Raten, le parti de l'insurrection. Si El Djoudi s'y prit si adroitement qu'il obtint un résultat absolument opposé.

« Un Kabyle des Beni-Ouassif m'a dit, écrivait le 20 avril le Commandant supérieur de Dellys, que Si El Djoudi, à son retour d'Alger, a fait appel aux tribus qui reconnaissent plus particulièrement son influence : Beni-bou-Drar, Beni-Ouassif, Beni-bou-Akkach, Beni-Sedka, pour obliger les Beni-Yenni et les Beni-Menguellat à cesser leurs agressions aux Beni-Raten. Lorsque les chefs des Beni-Yenni qui se trouvaient à Alger sont rentrés chez eux, ils ont été mis à l'amende de 400 rials chacun, par la djemaa de leurs villages, pour avoir été faire la soumission de leur tribu de leur propre autorité.

» Si El Djoudi se serait monté alors la tête et aurait dit qu'il voulait faire cesser cet état de choses. Il a dû réunir tous les chefs des tribus pour aller chez les Beni-Menguellat et les Beni-Yenni faire adopter sa nouvelle ligne de conduite politique.

» Cette nouvelle m'a été donnée en présence du caïd Ferhat des Beni-Raten. »

Cette lettre fut suivie de celle ci-après, datée de Dellys, le 23 avril :

« Au moment où j'espérais un bon dénouement par l'intervention de Si El Djoudi, j'apprends que l'anaïa est rompue et que le parti des caïds est aux prises avec l'autre sof, soutenu par les Beni-Yenni et les Beni-Menguellat. Cette rupture a eu lieu à la suite d'une entrevue que Chikh ou Arab a eue avec les chefs des Beni-Yenni qui ont fait leur soumission dernièrement. Il leur a promis de leur payer l'amende infligée par les djemaâs.

» Depuis vendredi (20 avril), Taddert-ou-Fella se bat contre Taddert-bou-Adda, Ichéraïouen (1) contre les Aït-Ferah, Tagmount-Ihaddaden contre Taourirt-Amokran. Aucun avantage ne se dessine; il y a à peu près le même nombre de blessés de part et d'autre. Les caïds assurent qu'ils sont sans inquiétude.

» Au commencement des hostilités, Taourirt-Amokran avait deux partis égaux et on était convenu que le territoire resterait neutre et ne serait ouvert ni aux Beni-Yenni ni aux partisans des caïds et qu'on serait en anaïa aussitôt rentré dans le village. Les Beni-Yenni ont obtenu de faire cesser cette anaïa ».

Dans cette lutte, Cheraouïa, à cause de sa forte position, fut seulement bloqué par les Aït-Atelli et les Beni-Ferah, mais Tagmount-Ihaddaden et surtout Taddert-ou-Fella furent l'objet d'un siège sérieux; le rapport mensuel de mai, adressé au Ministre par le Gouverneur général, donnera une idée des travaux effectués de part et d'autre :

« De nombreuses tranchées ont été ouvertes des deux côtés et les défenseurs s'y abritent. Pour se déloger réciproquement, les combattants construisent des tours crénelées, du haut desquelles le tir plonge dans les tranchées; mais l'édification de ces tours est très lente et constitue une des plus grandes difficultés de cette guerre qui ressemble un peu à celle de siège. On est obligé de couvrir les

(1) C'est la forme kabyle de Cheraïoua. Le village était sur l'emplacement actuel de Fort-National.

maçons avec des poutres jointives que l'on exhausse au fur et à mesure de l'élévation des maçonneries.

» Le sof qui nous est opposé avait, dans le commencement des hostilités, employé dans le même but une machine de guerre consistant en un blockhaus ambulante, muni de roues grossières et crénelé. Les combattants qui s'y renfermaient le faisaient avancer tout en restant dans l'intérieur; mais, au moyen de nombreux abattis d'arbres, on arrêta la marche de cette machine qui devint, dès lors, inutile.

» Ces divers moyens employés pour soutenir le combat montrent la persistance des deux partis et une certaine entente de la guerre ».

Depuis la reprise des hostilités, les Beni-Menguellat et les Beni-Yenni ont fourni de 100 à 150 fantassins pour le service de garde et de 500 à 600 fantassins lorsqu'il devait y avoir combat.

Le 24 avril, les caïds, qui avaient reçu des renforts assez importants des tribus du Haut-Sebaou, purent prendre à leur tour l'offensive; voici le compte-rendu qu'ils en ont donné le 26 mai :

« Mardi, il y a eu combat. Nous avons divisé nos forces en trois groupes, l'un marchant vers Tablabalt, un autre vers Ifenaïen et le troisième vers Idjennaden; nous avons poussé l'ennemi jusqu'aux maisons, et si nos gens ne s'étaient pas laissé aller au pillage, nous aurions eu un grand succès. Nos ennemis ont perdu du butin, des bœufs et ont eu plus de 25 tués et un grand nombre de blessés. Nous avons eu une quinzaine d'hommes touchés, parmi lesquels ont été tués 1 homme d'Ir'il-bou-Amara, 1 d'Ir'il-Guefri, 2 d'Azzouza, 3 de Taddert-bou-Adda. Nous avons marché sur eux et nous les avons fait sortir de l'endroit où étaient leurs embuscades ».

Ce succès des caïds ne fut pas durable, comme le font voir les lettres ci-après du commandant supérieur de Dellys :

Lettre du 15 mai. « La situation politique des Beni-Raten devient de plus en plus mauvaise. Le bach-agma m'écrit pour demander de faire avancer sur Tizi-Ouzou les bataillons qui sont sur la route et

pour me faire pressentir une défection considérable si nous n'agissons pas. Il cite les Beni-Fraoucen, Beni-Khelili, Beni-bou-Chaïb.

» Les caïds prétendent qu'ils ne peuvent pas tenir plus de 4 jours dans leurs villages, mais je pense qu'ils exagèrent. Le bach-acha est campé à Sikh ou Meddour avec quelques contingents ».

Voici la traduction de la lettre des caïds :

« Nous avons demandé au capitaine Colonicu de faire avancer les bataillons qui sont sur la route; il nous a dit que la sortie de la colonne n'était ni en son pouvoir ni au vôtre, que sa sortie était dans les mains du Gouverneur. Maintenant nous désirons de vous que vous informiez vos chefs pour obtenir la sortie immédiate d'une colonne de vos soldats; cela presse. Cette colonne camperait du côté des Abid-Chemlal, afin que les ennemis la voient campée en cet endroit et ils reprendraient leur raison et cesseraient leurs désordres. Si votre colonne ne sort pas, le trouble se lèvera de tous côtés dans les tribus telles que les Beni-Fraoucen, les Beni-Khelili; les Beni-bou-Chaïb, les Beni-Itourar', les Beni-Yahia, les Beni-Douala et tous les Beni-Aïssi. Tous ceux que nous avons désignés se joindront aux Beni-Raten dans leurs désordres si votre colonne ne vient pas au plus vite.

» Quant à nous, nous sommes cernés dans nos villages de Cheraioua, Tagmount-Ihaddaden, Aït-Moussa, Ben-Aïssa ou Fella. Les vivres et la poudre ne peuvent nous parvenir, nous ne pouvons plus soutenir la guerre que quatre jours. Si nous sommes chassés de nos maisons, tous les Kabyles s'associeront aux troubles et la peur entrera dans les Zmoul.

» Quant aux contingents qui sont cernés, doivent ils sortir au moyen de l'anaïa ou se faire un chemin par la force ?

» Nous demandons de voir la sortie pressée d'une colonne.

» *En marge.* — Nous disons que nous pouvons soutenir la guerre encore quatre jours, c'est-à-dire avant l'arrivée de votre colonne; car, dès que sa sortie sera connue, nous pourrons faire la guerre toujours et nous ferons ouvrir les routes devant nos troupes entourées et il nous restera votre victoire ».

Lettre du 17 mai au soir. — « J'ai fait connaître au bach-acha les instructions de M. le Gouverneur général. Lorsque je les ai reçues, les villages de Taddert-bou-Adda, Tagmount-Ihaddaden, *Revue africaine*, 43^e année. N^o 232 (1^{er} Trimestre 1899). 5

Cheraïoua étaient toujours bloqués, quoiqu'ils fussent soutenus par 400 fantassins de Tamba et de Mekla. Ces villages étaient serrés de près, mais ils étaient encore pourvus de vivres, on pouvait leur faire passer des munitions et ils pouvaient tenir devant l'ennemi assez longtemps pour laisser arriver M. le Gouverneur général à Alger et lui permettre de juger la situation. Aussi, tout en recommandant au bach-agma de rester à Sikh ou Meddour pour protéger la plaine dans le cas où elle serait menacée, je lui ai défendu de laisser entrer les contingents de Tamba et de Mekla et j'ai prescrit aux caïds de défendre leurs villages jusqu'à la dernière extrémité.

» La situation des Beni-Raten n'est pas aussi mauvaise qu'on le disait. Tous les Aït-Irdjen n'ont pas fait défection, chaque village est seulement divisé. Un parti ayant à sa tête les amins nommés par nous a quitté les maisons et s'est réfugié dans les Zmoul, l'autre parti est passé à l'ennemi. Les premiers comprennent 220 fantassins, les autres 380. La révolte n'est toujours soutenue que par les Beni-Menguélet et les Beni-Yenni.

Le pâtre des Beni-Fraoucen est toujours dévoué au bach-agma Mohamed ou Kassi; un petit parti des Beni-Fraoucen fait seule exception.

» La situation peut encore se soutenir telle qu'elle est. Le bach-agma et les caïds sont fortement démoralisés par la crainte que nous n'agissions pas ».

Lettre du 19 mai. — « L'ennemi se fatigue de la résistance opiniâtre qui lui est opposée; la division commence à le gagner. Le village de Taddert-ou-Fella, qui était le plus cerné, a conclu le 17 mai au soir un armistice de 10 jours avec Taddert-bou-Adda. Cet armistice rend neutre le territoire de ces deux villages. Chaque village envoie ses gens là où se bat encore son sof, mais aucun coup de fusil ne peut être tiré sur l'un des deux territoires. L'espèce de blockhaus mobile que l'ennemi avait construit et à l'aide duquel il avait chassé les défenseurs de Taddert-ou-Fella de plusieurs de ses positions, a été criblé de balles lancées avec de la poudre de chasse venant de Dellys. L'ennemi l'a évacué après avoir perdu du monde.

» Cet armistice permet à la défense de se prolonger, les gens de Taddert-ou-Fella iront aider les Cheraïoua et les Tagmount-Ihadaden qui n'ont pas d'anaïa. L'urgence de faire sortir des troupes n'existe plus ».

Extrait d'une lettre du 21 mai. — « Je n'ai jamais compté sur l'intervention d'une colonne, je fais seulement savoir le seul remède suivant l'opinion kabyle. On tâchera de se passer d'une colonne ».

Au reçu des lettres qu'on vient de lire, le général Randon envoya à Tizi-Ouzou le colonel de Neveu, chef du bureau politique, pour examiner la situation,

Les résultats de cet examen sont donnés dans la lettre ci-après du Gouverneur général, datée du 28 mai et adressée au général commandant la division d'Alger.

« Je vous ai fait connaître que j'avais envoyé à Dellys et à Tizi-Ouzou le chef du bureau politique pour voir la situation. Il était de retour avant-hier soir.

» Arrivé à Tizi-Ouzou, il a vu les caïds des Beni-Raten et leur a dit de faire la paix avec Si Seddik même au prix de quelques sacrifices d'amour-propre. Ils répondirent que 150 marabouts d'Ybaïren étaient entrés dans leur pays avec l'intention de faire la paix. Le sof des caïds veut bien, mais à condition que le sof opposé paierait sa part des 15,000 francs donnés au moment de l'investiture ; les autres ne veulent pas et exigent que les soumis s'engagent à faire obtenir des permis de voyage aux gens de Chikh ou Arab. Le chef du bureau politique a engagé les caïds à accepter.

» Le commandant Wolff lui a dit que, dans le but d'assurer la tranquillité de la plaine, il fallait constituer un makhezen avec exemption d'impôt ; je lui demande d'adresser une proposition détaillée par la voie hiérarchique. »

Voici en quoi consistait cette question du makhezen :

Au temps des Turcs, la grande terre beylik des Ame-raoua, d'une contenance d'environ 20,000 hectares, servait à l'entretien d'un makhezen qui pouvait fournir jusqu'à 500 cavaliers armés ; les gens à qui il avait été attribué l'usufruit d'une zouïdja de terrain devaient entretenir un bon cheval de selle et être prêts à répondre à toute réquisition ; ceux qui n'avaient reçu qu'une demi-zouïdja devaient le service comme fantassins (1).

(1) Voir la *Revue africaine* de 1883, p. 197.

Bel Kassem ou Kassi, qui avait pris sous son autorité les zمول des Améraoua comme agha de l'émir Abd el-Kader, avait maintenu ces traditions autant qu'il avait pu ; mais, par suite de l'affaiblissement du principe d'autorité, il s'était produit peu à peu un relâchement considérable ; les cavaliers qui avaient eu leurs chevaux tués à l'ennemi et qui auraient dû être remontés aux frais du Gouvernement n'avaient pas reçu de nouvelles montures, ceux dont les chevaux mouraient ou devenaient impropres au service ne les remplaçaient pas, et ils n'en continuaient pas moins à jouir des terres qu'ils détenaient. Ils préféraient acheter des mulets pour leurs transports agricoles et des bœufs de labour plutôt que des chevaux qui leur auraient valu la charge du service militaire.

Le commandant Wolff proposa de revenir aux errements anciens sur les bases suivantes :

1° Toute famille labourant une zouïdja de terrain ou plus serait tenue d'entretenir un cavalier bien monté et bien armé, faute de quoi elle paierait l'impôt jusqu'à ce qu'une famille remplissant les conditions exigées soit venue la remplacer sur le sol, d'où elle serait alors expulsée ;

2° Chaque famille ayant moins d'une zouïdja de terrain serait tenue de fournir un nombre de fantassins armés en rapport avec le nombre des mâles la composant, faute de quoi elle paierait l'impôt.

Les familles remplissant les conditions exigées seraient exemptes de tout impôt.

On espérait avoir ainsi 325 cavaliers et 800 fantassins, et on comptait que ces nombres pourraient arriver jusqu'à 500 cavaliers et 1,500 fantassins si on tenait rigoureusement la main à l'exécution du règlement.

La réorganisation du makhézen des Améraoua fut approuvée par le Gouverneur général le 25 juin 1855, mais avec cette réserve que tous les détenteurs du sol figureraient sur les listes d'impôt et qu'un dégrèvement

serait prononcé chaque année en faveur de ceux qui auraient rempli les conditions prévues.

Puisque nous nous occupons du makhezen, signalons une mesure qui avait été prise par le Gouverneur général, le 27 avril précédent.

Le bach-agma Bel Kassem ou Kassi, qui puisait toute sa force dans son makhezen, avait pour lui une prédilection toute particulière; ses cavaliers pouvaient tout se permettre et ils en abusaient pour se conduire, dans les tribus kabyles où leur service les appelait, comme en pays conquis. Les petites exactions commises amenaient beaucoup de réclamations. Mohamed ou Kassi s'était montré plus sévère à cet égard que son prédécesseur, et les cavaliers, ne trouvant plus dans l'exécution de leur service les petits profits accoutumés, étaient moins empressés à marcher.

Pour tenir compte de cette situation, le Gouverneur général accorda au bach-agma, pour son service ordinaire, 30 cavaliers soldés à raison de 30 francs par mois. Il autorisa aussi Mohamed ou Kassi à organiser une nouba (musique indigène) pour marcher à la tête de son goum.

Revenons maintenant aux Beni-Raten.

Pour suivre les conseils que le colonel de Neveu avait donnés aux caïds au nom du Gouverneur général, ceux-ci eurent, le 31 mai, une réunion avec les notables dissidents pour arrêter les bases d'une réconciliation. Le bach-agma Mohamed ou Kassi rassembla, près de Cheraïoua, des contingents des Ameraoua, Beni-Fraoucen, Beni-bou-Chaïb, Beni-Douala, pour rester en observation pendant que la conférence aurait lieu. Les pourparlers furent longs et quelque peu tumultueux, mais les marabouts, dont on avait demandé les bons offices, finirent par obtenir un accord, comme il en est rendu compte dans la lettre ci-après, du 31 mai :

« Les caïds des Beni-Raten ont eu une conférence avec les nota-

bles du parti ennemi et ils ont fait la paix. Lorsqu'ils ont été d'accord sur les conditions, les marabouts ont lu la fatcha et on a déchargé ses armes.

» Le parti hostile ne reconnaît aucune autorité émanant de nous, mais il s'engage à cesser toute hostilité dans l'intérieur de la tribu, à rester en paix avec ses voisins, à ne pas accorder asile aux voleurs; si les Français veulent bien leur laisser fréquenter les marchés, des permis seront délivrés au prix que prenait Be Kassem.

» Les caïds viendraient habiter le pied de la montagne, et ce seraient eux qui percevraient le prix des permis que nous délivrerions sur leur demande.

» Le parti hostile ne reconnaît pas, pour cela, les caïds; seulement il consent à ce que ses voyageurs passent par leurs mains pour qu'ils se remboursent des 15.000 francs (1) qu'ils ont payés au nom de la tribu entière. Cela entraînerait la levée du blocus.

» Le bach-agma ne croit pas à la durée de cette trêve. »

Après la conclusion de cette paix, qui était passablement humiliante pour nos caïds et, par contre-coup pour nous, Mohamed ou Kassi se retira avec ses contingents et les caïds firent déposer les armes à leurs partisans. Le parti hostile qui, de son côté, s'était réuni en armes à Aboudid pendant la conférence, se répandit dans les villages des caïds sans quitter ses armes et il en prit subrepticement possession. Les caïds jugèrent prudent de se retirer.

Le lendemain les insoumis se rendirent dans la fraction des Aït-Irdjen, et ils essayèrent de gagner à leur cause Si Lounis Naït ou Amar et son frère Si Moula, qui, comme nous l'avons dit, étaient restés neutres. Ceux-ci, qui prévoyaient ce qui allait arriver, se préparèrent à la résistance dans un hameau de Tamazirt (2), appelé Merset-bou-Djelil, qui se prêtait à la défense.

(1) Il ne faut pas confondre les 15,000 francs de contribution de guerre versés par les caïds au moment de leur soumission avec les 5,000 francs de lezma annuelle imposés aux Beni-Raten.

(2) Tamazirt comprend plusieurs villages : Ibahlal, Tiguert-Hala, Tasetta, Takhart, Bou-Djelil.

Il y eut d'abord une entrevue à laquelle assistèrent des notables des Beni-Raten et même des Beni-Yenni ; les dissidents firent valoir que les caïds, devant aller habiter les Améraoua, les avaient laissés entrer dans leurs villages qui étaient dès lors sous leur protection et que Si Lounis et les siens pouvaient bien les laisser de même entrer dans leurs villages. Ceux-ci ayant refusé de se prêter à cette exigence, les insoumis attaquèrent le lendemain matin Mersat-bou-Djelil, défendu par environ 200 hommes des partisans de Si Lounis. Le combat dura jusqu'à midi, et les assaillants, voyant qu'ils avaient perdu du monde sans réussir à enlever le village, se retirèrent. Si Lounis fit alors une vigoureuse sortie, poursuivit ses adversaires et leur infligea de nouvelles pertes.

Les partisans des Aït ou Amar pouvaient se croire vainqueurs, mais la trahison vint à bout de leur résistance. Pendant la nuit, des khouans qui s'étaient introduits dans Mersat-bou-Djelil en faisant croire qu'ils prenaient fait et cause pour ses défenseurs, introduisirent traîtreusement en cachette les gens de Chikh ou Arab, et ceux-ci firent soudainement irruption au centre même du village.

Réveillés au milieu de la nuit par les coups de feu, Si Lounis et les gens qui lui étaient restés fidèles s'enfuirent, se réfugièrent d'abord à Taza, puis, à l'aube, ils gagnèrent le village d'Afensou, où ils avaient des partisans et où ils comptaient pouvoir résister.

Dans la matinée, les caïds des Beni-Raten vinrent les rejoindre et leur dirent que la lutte était devenue impossible dans la montagne et qu'il ne restait plus qu'un parti à prendre, chercher un refuge dans les Zmoul des Améraoua. Ils partirent tous ensemble et, en passant auprès de Tizi-Rached, ils furent attaqués par un parti de 200 hommes de Chikh ou Arab. Après un échange de coups de fusil, ils gagnèrent la Zmala de Tamda.

La plupart des expulsés se fixèrent dans les Zmoul

de Tamda, Tazazereit, Tala-Aitman et Sikh ou Meddour et ils prirent part, dans les rangs des Améraoua, à tous les coups de main exécutés par ceux-ci contre les Beni-Raten.

Le jour où les caïds se réfugiaient, comme nous venons de le voir, dans les Zmoul des Améraoua, des gens de la fraction des Aït-Irdjen qui s'étaient retirés antérieurement dans les Zmoul, pensant que la paix qui avait été conclue était sérieuse et qu'ils pouvaient rentrer chez eux, voulurent regagner leurs villages, mais ils furent repoussés par les chefs du parti qui était passé dans ces derniers temps du côté de Chikh ou Arab. Dans le village d'Azzouza on démolit même la maison de Mahi ed-Din ben Yakoub, partisan des caïds.

Dans une lettre du 4 juin écrite au général commandant la division d'Alger, le Gouverneur général affirmait de nouveau sa ferme volonté d'éviter toute intervention armée en Kabylie.

« Les rapports disent que tout est calme aux Beni-Raten, y est-il dit. Je vous ai déjà fait connaître mon intention bien arrêtée d'éviter toute difficulté de nature à provoquer une intervention armée de notre part et je désire n'être mis par personne dans la nécessité d'adopter une ligne de conduite autre que celle dont la plus simple raison nous fait une loi aujourd'hui..... les résultats récemment obtenus sont pour moi autant de motifs de regarder comme le seul parti raisonnable celui que j'ai adopté.

» Je ne me départirai point du système pacifique que j'ai suivi; veuillez faire connaître à M. le commandant Wolff mes intentions bien formelles à cet égard et l'inviter très expressément à me donner son concours dans ce sens.

« Il voit de nouveau la paix régner dans l'étendue de son commandement, c'est à lui de la maintenir et je vous prie de ne point lui laisser ignorer que les modifications à cet état de choses engageraient sérieusement sa responsabilité. C'est dans cet ordre d'idées que je vous prie de donner des instructions à M. le commandant supérieur du cercle de Dellys. »

Le bach-agma Mohamed ou Kassi eut encore une

entrevue à Tagmount-Ikarsen, près du Tleta des Beni-Rached, avec Chikh ou Arab. Voici comment il en a été rendu compte :

« Le bach-agma s'est rencontré le 17 juin avec Si Seddik ou Chikh ou Arab qui lui a fait connaître que son parti n'admettait dans la tribu ni burnous rouges, ni cachets, ni caïds, ni chikhs ; qu'il se refusait à payer l'impôt de 5,000 francs consenti au camp des Sebt des Beni-Yahia ; que les commerçants désirant voyager prendraient des passeports au prix exigé ; que ceux de notre parti qui avaient quitté leurs villages pourraient rentrer en passant par la maison des Oulad Chikh ou Arab.

» Il a offert de se rencontrer avec un officier français si nous le désirions.

» Mohamed ou Kassi a été informé que ces démarches n'avaient pour but que de gagner du temps pour enlever ses moissons.

» J'ai répondu au bach-agma de ne pas empêcher l'ennemi de faire ses récoltes, de ne pas être agresseur.

» Si Seddik a fait restituer, le jour même de son entretien avec Mohamed ou Kassi, des bœufs et un mulet volés aux nôtres ».

Ainsi, nos caïds étaient bien et dûment expulsés de leurs villages.

Faut-il savoir à ceux-ci beaucoup de gré de leur fidélité, de leur résistance obstinée et du sang qu'ils ont versé dans leur lutte contre les insoumis ? Ce n'était pas l'opinion qui avait cours dans les sphères gouvernementales (1) ; on y était d'avis qu'en se faisant nommer caïds, ils avaient eu un but intéressé, ils avaient fait une spéculation dont ils comptaient tirer un béné-

(1) Voici ce que disait plus tard, dans une lettre du 30 août 1855, le général Deligny, alors commandant de la subdivision d'Alger : « Vous savez que les caïds n'ont plus existé pour nous du jour où il a été reconnu qu'en promettant qu'ils seraient assez forts, ils nous avaient trompés. Les caïds, lorsqu'ils se sont soumis, ont fait une spéculation. Au moyen de la délivrance des prisonniers qu'ils obtenaient de nous, ils augmentaient leur parti et, au moyen des passeports et des autres bénéfices licites ou illicites, ils gagnaient de l'argent. Cette spéculation, ils l'ont soutenue de leur sang, mais ce sang n'a pas été versé pour notre cause ».

fice; si cette spéculation n'avait pas réussi, c'était tant pis pour eux, nous n'avions qu'à nous en laver les mains.

A ce compte, il y aurait bon marché à faire de tous les services qu'ont pu rendre à notre cause les indigènes, car il n'en est peut-être pas un seul qui ait agi par dévouement pur et absolument désintéressé; presque tous, pour ne pas dire tous, ont été surtout poussés par l'espoir de récolter honneurs et profit.

La manière d'envisager les choses que nous venons d'indiquer venait peut-être du besoin de faire excuser l'abandon dans lequel nous avons laissé nos caïds.

La paix conclue entre les sofs des Beni-Raten a été plus durable qu'on ne l'aurait pensé; désormais, les Beni-Raten ne se battent plus entre eux, mais ils se battent contre les Zmoul des Améraoua et ils fomentent la révolte dans les tribus voisines. C'est une nouvelle phase de l'insurrection. Le bénéfice du nouvel état de choses n'a donc pas été pour nous.

Laissons un instant de côté les Beni-Raten pour nous occuper de différents faits intéressant d'autres points du cercle de Dellys.

Le 7 février, Aomar ben Zamoum, ancien khalifa de l'agha des Flissat-oum-el-Lil, qui était interné à Tamda depuis l'expédition du général Blangini dans les Flissat, en juin 1849 (1), fut autorisé à habiter ses propriétés à Azib-Zamoum.

Le 6 avril, mourut un de nos plus anciens chefs indigènes de la Grande Kabylie, l'agha de Taourga Lemdani ben Mahi ed Din. Il avait été, dans les premiers temps de la conquête d'Alger, avec son frère El-Hadj Aomar, l'adversaire acharné de Bel-Kassem ou Kassi dans la vallée du Sebaou (2). Il avait fait sa soumission

(1) Voir la *Revue africaine* de 1885, p. 347.

(2) Voir l'histoire de leurs luttes dans le n° 117 de la *Revue africaine* (année 1876).

au maréchal Bugeaud le 18 mai 1844, pendant l'expédition des Flissat-oum-el-Lil, et il avait été nommé agha de Taourga le 24 du même mois. Son aghalik, qui comprenait les tribus des Touarga, Beni-Ouaguennoun, Flissat-el-Behar, Beni-Djennad et Bordj-Sebaou, relevait, dans le principe, directement d'Alger ; en avril 1847, il avait été placé dans le bach-aghalik du Sebaou, au moment de la soumission de Bel Kassem ou Kassi.

Lemdani ben Mahi ed-Din n'avait joué qu'un rôle très effacé sous les ordres de son ancien rival, et son aghalik avait été démembré lors de l'organisation approuvée par le ministre de la guerre le 20 août 1854, organisation qui ne lui laissait que Taourga (1).

L'aghalik, qui n'existait déjà plus de fait, fut supprimé par décision ministérielle du 16 mai 1855 et remplacé par un simple caïdat qui fut donné à un des proches parents du défunt, Lounès ben Mahi ed Din.

Dans l'organisation des Zerkhfaoua qui suivit l'expédition de 1854, les marabouts de cette tribu ne reçurent qu'un seul chef, qui fut Si Mohamed ou Chikh ; le 11 mai, le Gouverneur général approuva la séparation de ce commandement en trois autres : Si Mohamed ou Chikh garda les marabouts d'Achouba ; Si Saadi ben Chikh eut ceux des Oulad-Si-Ahmed-ou-Youcef, et Si Mohamed ou Salah ceux des Oulad-Sidi-Yahia.

A la suite de l'expédition du général Pélissier en 1851, la tribu des Maatka avait été placée sous le commandement d'un seul caïd nommé El-Hadj bel Kassem. Ce chef indigène eut bientôt contre lui un parti qui le fit assassiner dans la nuit du 27 au 28 juin 1852, au village de Haddada. Il fut remplacé, le 17 juillet suivant, par El-Hadj Amar ou Boudjema. Plus tard, pour faciliter le service, on donna un caïd à chaque sof, et El-Hadj Amar ou Boudjema partagea le commandement de la tribu avec El-Hadj Ahmed, mais le fait ne fut consacré offi-

(1) Voir la *Revue africaine* de 1884, p. 109.

ciellement qu'au moment de l'investiture des chefs kabyles qui eut lieu le 15 août 1854.

On reconnut plus tard que les deux caïds étaient des agents de désordre plutôt que des serviteurs dévoués, et ils furent révoqués le 1^{er} juin 1855. El-Hadj Ahmed avait été accusé par l'opinion publique d'avoir été l'instigateur d'une tentative d'assassinat.

Au moment de pourvoir à ces vacances, au lieu de donner un chef à chaque sof on partagea la tribu en trois commandements de la manière suivante :

Aït-Zaïm	}	Aït-Zaïm.
Caïd Mohamed ou El Haoussin		Aït-Ahmed.
		Tizi-Mennous.
		Icharkien.
		Malban.
Issoubaken	}	Issoubaken.
Caïd Amar Akli		Igueriden.
		Adjaba.
		Aït-Aïssa ou Zian.
		Tala-Hamou.
R'andouça	}	R'andouça.
Caïd El-Hadj bel Kassem		Bou-Arfa.
		Ir'il ou Siouan.
		Engah.
		Aït-Ifrik.
		Aït-Ahmed ou Ifrik.
		Aït-Halima.
	Haddada.	

La nouvelle organisation et la nomination des caïds furent approuvées le 5 juin 1855.

Les anciens caïds, dont l'internement à Cherchell avait été prononcé, furent autorisés, le 18 juin, à rester à Dellys.

Le 26 juin, le Gouverneur général approuve une autre modification à l'organisation des Azzouza de l'Oued-el-

Hammam ; au lieu d'un seul chef, qui était Si Mohamed ou Mekhelouf, cette tribu en reçoit quatre :

Si Mohamed ou Mekhelouf conserve Azzouza-bou-Adda ; Saadi ou Mohamed est nommé aux Azzouza-ou-Fella ; El-Hadj Saïd Abaziz à Ibafrizen et El-Hadj Ahmed Aguechtoul à Igouchdal.

Chikh ou Arab, étant maintenant le maître incontesté dans les Beni-Raten, songea à étendre son pouvoir sur les tribus voisines en les poussant à la révolte ; il entama donc des intrigues dans les Beni-Fraoucen, Beni-Khelili et Beni-bou-Chaïb, tribus qui, par leur situation topographique, sont soumises à l'influence des Beni-Raten. Lorsqu'il eut grossi suffisamment son parti, il entra en action.

Dans la nuit du 13 au 14 juillet, 200 hommes des Beni-Raten, conduits par Amar ou Saïd et Ali ou Dahman, furent introduits par les partisans de Chikh ou Arab, successivement dans les villages de Taourirt-Aden, Agueni-bou-Afir, El-Mesloub et Djemaa-Sahridj des Beni-Fraoucen. Les chefs investis furent chassés avec leurs partisans, mais cette exécution se fit sans un coup de fusil et sans qu'aucune maison fût pillée. Le même mouvement avait lieu en même temps dans les Beni-Khelili et Beni-bou-Chaïb, d'où nos chefs investis furent chassés.

Les chefs du parti de la révolte étaient : dans les Beni-Fraoucen, Saïd ou Mohamed d'Agueni-bou-Afir, Si Mohamed Naït Si Ahmed de Djemaa-Sahridj ; dans les Beni-Khelili, Mohamed ou Youcef ; dans les Beni-bou-Chaïb, Ali ou El-Hadj de Souama.

Colonel ROBIN.

(A suivre).

